BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Préserver la qualité de l'eau potable : comment protéger efficacement nos captages ?

07/10/2026

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement

Banque des Territoires

30/09/2026

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires



Anne-Sophie HAINSSELIN

Directrice de projet Hub des Territoires
à la Banque des Territoires

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires



Pavlina NOVOTNY

Cheffe de projet Hub des Territoires
à la Banque des Territoires

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Scannez et découvrez !

Notre espace digital, notre programmation, notre newsletter et nos replays !



Sommaire

01 Introduction 5'

02 Ou en est le Groupe National Captages ? 25'

03 Transformer les pratiques agricoles et bâtir les filières de demain 25'

04 Le foncier, levier de long terme pour protéger les captages 25'

05 Conclusion 5'

Introduction

01

Solène LE FUR

Directrice du programme
Aquagir
Banque des Territoires



Où en est le Groupe National Captages ?

02

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Laurent TELLECHEA

Adjoint de la Sous-Direction EAURE
Ministère de la Transition Ecologique



Guillaume JUAN

Responsable du Centre de ressources captages
OFB



Géraldine ROLLIN

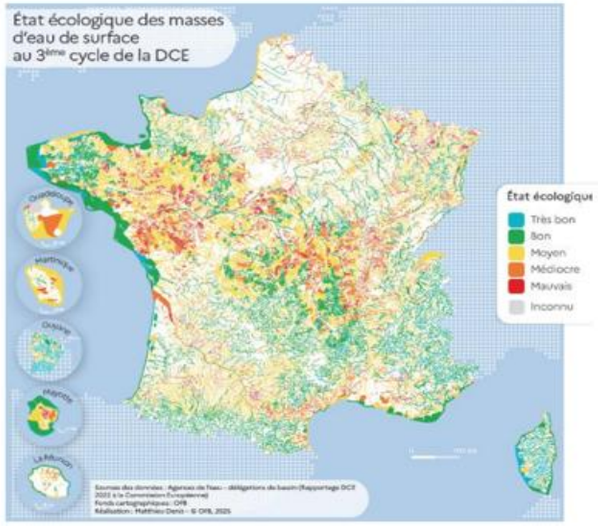
Directrice d'investissement Eau & Assainissement
Banque des Territoires

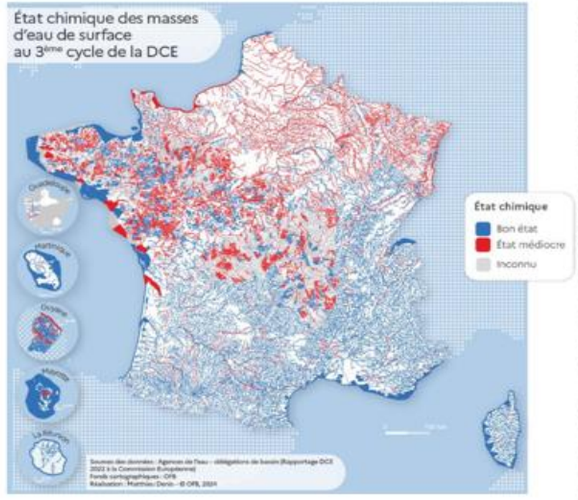


BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

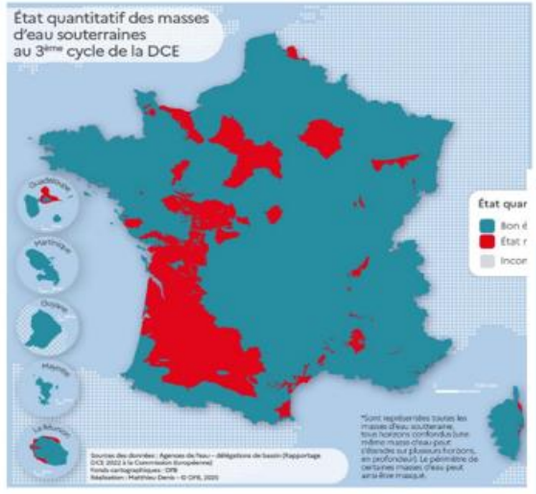
Une qualité de l'eau potable dépendante de la qualité des eaux brutes

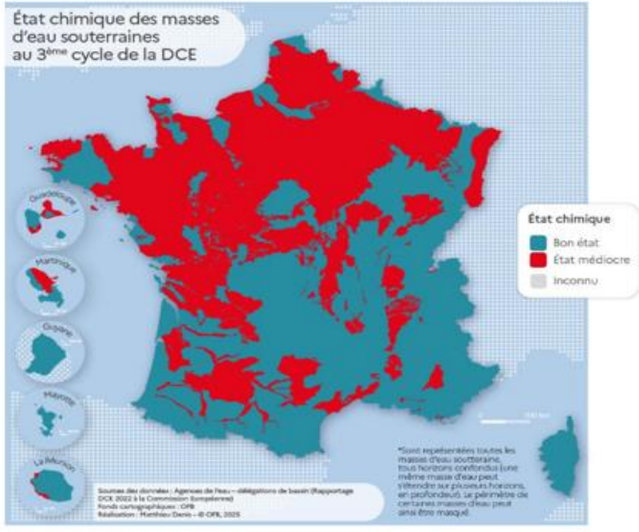
Qualité des eaux superficielles et souterraines en France (2025)





- 44% des 11 406 masses d'eau de surface sont au moins en bon état écologique
- 68% des masses d'eau sont en bon état chimique





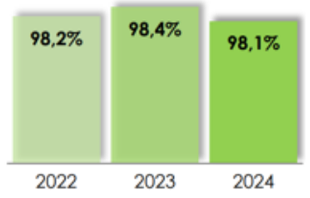
- 88% des 689 masses d'eau souterraine sont en bon état quantitatif
- 68% des masses d'eau sont en bon état chimique

Une qualité des eaux distribuées en France impactée par les pesticides

Qualité microbiologique des eaux distribuées

98,1 % de la population a été alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres microbiologiques. Ce pourcentage reste stable en 2024.

100 % de la population alimentée par des réseaux de distribution desservant plus de 50 000 habitants ont reçu, tout au long de l'année 2024, de l'eau de bonne qualité microbiologique, contre 89,8 % de la population desservie par de très petits réseaux de distribution (alimentant moins de 500 habitants).

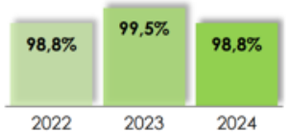


Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des nitrates

98,8 % de la population a été alimentée par une eau dont la qualité respectait en permanence la limite de qualité de 50 mg/L fixée par la réglementation pour les nitrates. Ce résultat diminue légèrement par rapport à l'année dernière.

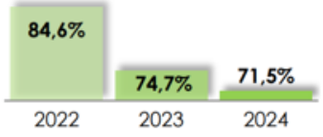
Pour 60,4 % de la population, la concentration maximale en nitrates dans l'eau du robinet était inférieure à 25 mg/L.

Environ 830 000 habitants (1,2%) ont été alimentés en 2024 par une eau au moins une fois non-conforme, ayant pu conduire à une restriction temporaire de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson, pour les nourrissons et les femmes enceintes.



Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides et métabolites

71,5% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et métabolites. Toutefois, pour la quasi-totalité de la population alimentée par une eau non conforme, les dépassements des limites de qualité ont été limités en concentration et/ou dans le temps, ne nécessitant pas une restriction de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson (2 situations de restriction d'usage en 2024).



Qualité des eaux distribuées vis-à-vis des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS)

Le contrôle sanitaire se met en place progressivement et les réseaux suspectés d'être les plus concernés ont été ciblés en priorité. 93,6 % de la population concernée par des contrôles (soit 7,44 millions de personnes sur les 7,95 millions dont le réseau de distribution a été contrôlé en 2024) a été alimentée par une eau en permanence conforme à la limite de qualité fixée par la réglementation européenne. Environ 506 700 personnes ont été concernées par au moins un prélèvement non conforme sur leur réseau de distribution (6,4% de la population concernée par les contrôles).

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Laurent TELLECHEA

Adjoint de la Sous-Direction EAURE
Ministère de la Transition Ecologique



Guillaume JUAN

Responsable du Centre de ressources captages
OFB



Géraldine ROLLIN

Directrice d'investissement Eau & Assainissement
Banque des Territoires



BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Etat des lieux de la qualité des eaux aux captages

Données d'entrée

Données issues du contrôle sanitaire sur l'eau brute

Complétées des données DCE

https://ades.eaufrance.fr/

https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/resultats-du-controle-sanitaire-de-leau-du-robinet/



Chronique de données : 2018 - 2023

29 177 installations



821 paramètres physico-chimiques

Nitrates, PPP, autres (HAP, benzène …)
Arrêté 11 janvier 2007



Analyse de pics de pollution

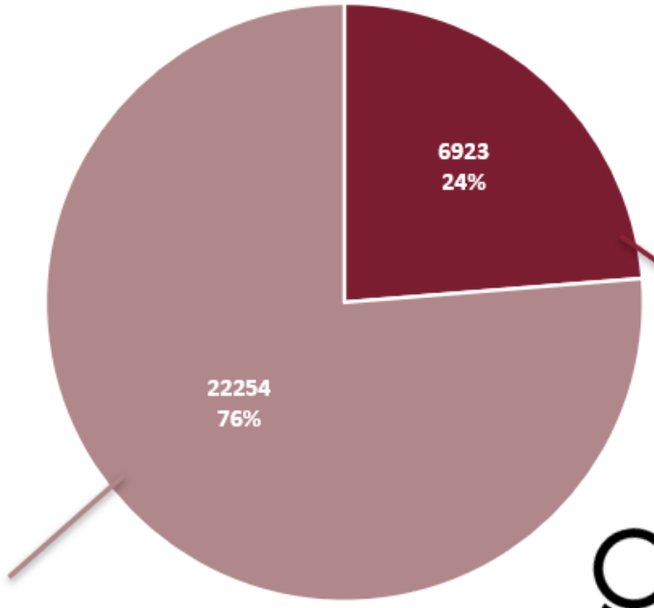
identification des stations dont une valeur maximale dépasse un des seuils (Vmax)





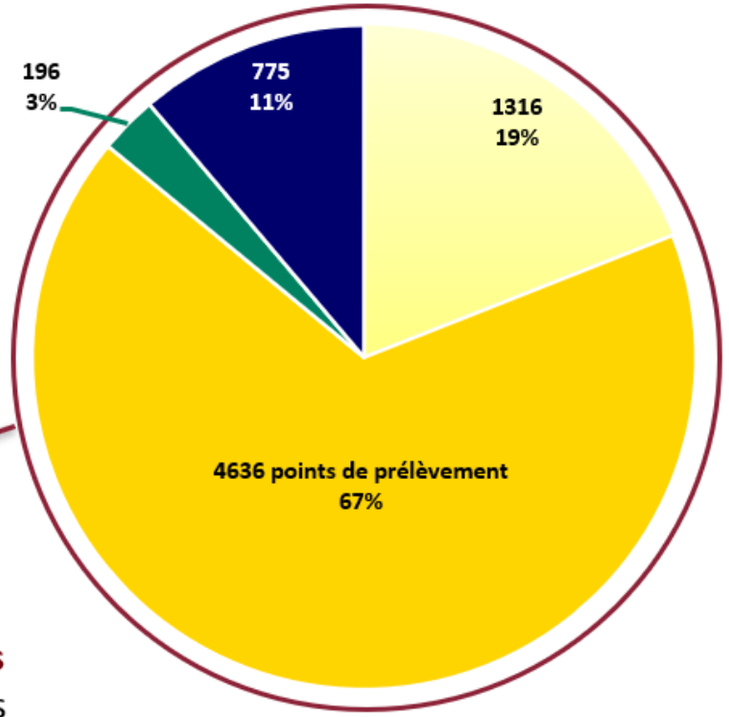
70 % environ des stations cumulent 1 à 3 prélèvements sur la période 2018-2023.

EN COURS DE DEGRADATION	CONTAMINÉ	FORTE CONTAMINATION	TRES FORTE CONTAMINATION
Risque de devoir traiter l'eau pour la consommer	**Traitement de l'eau pour la consommer**	**Risque de ne plus pouvoir potabiliser l'eau**	**Eau non potabilisable**
80% des normes de qualité eau distribuée	Normes de qualité eau distribuée	80% des normes de qualité eaux brutes	Normes de qualité eaux brutes

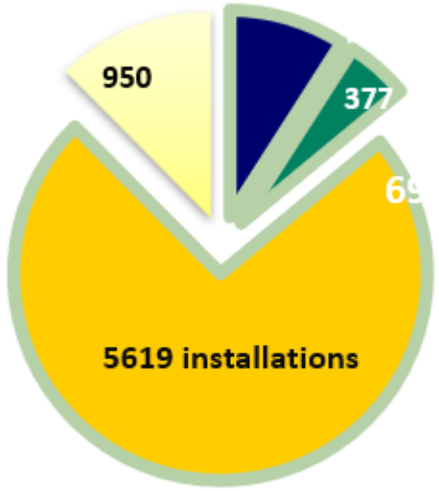


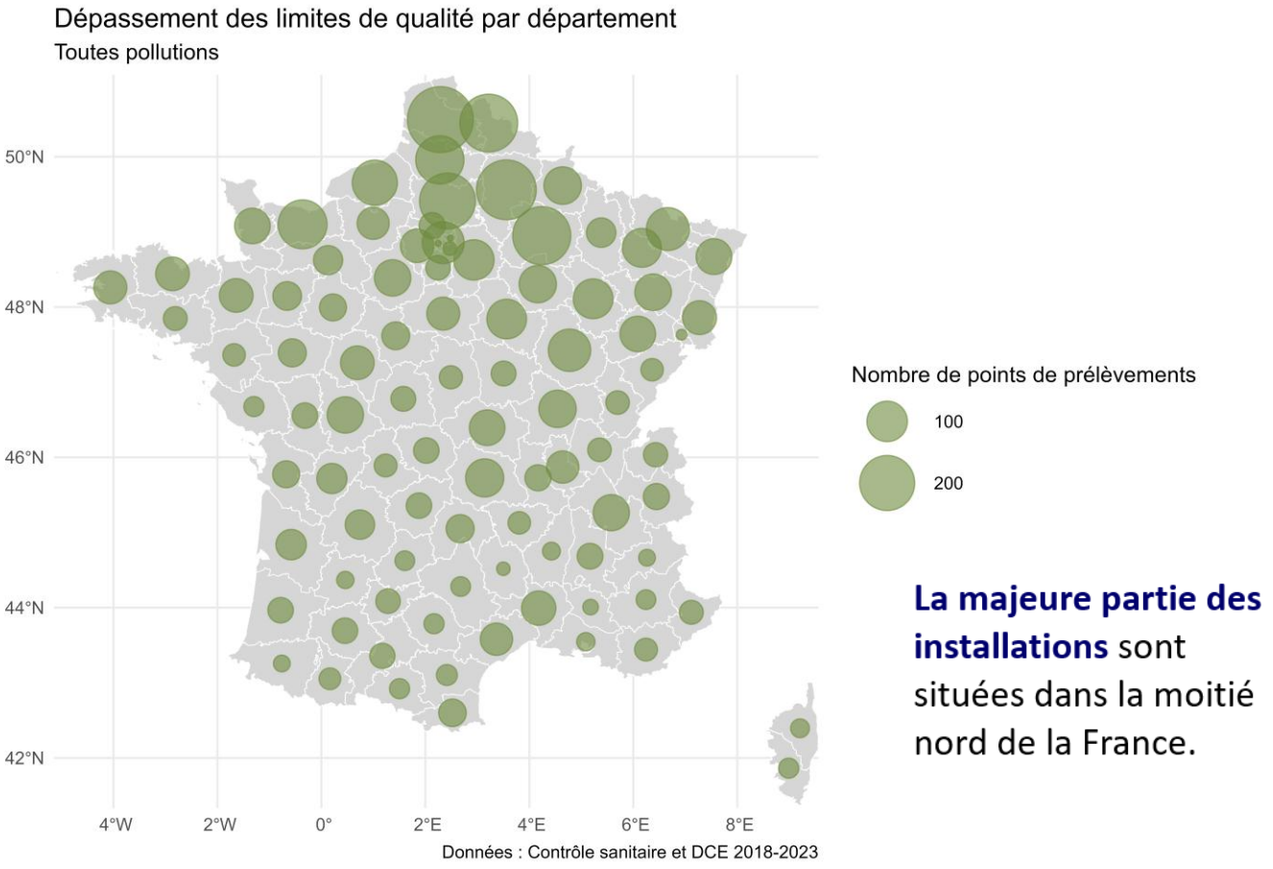
Points de prélèvement sans dépassement des seuils

Parmi l'ensemble des points de prélèvement en France **1/4 des installations** soit **6 923 installations** avec au moins un dépassement des seuils



Chiffres clefs - état des lieux qualité des eaux aux captages





La majeure partie des installations sont situées dans la moitié nord de la France.

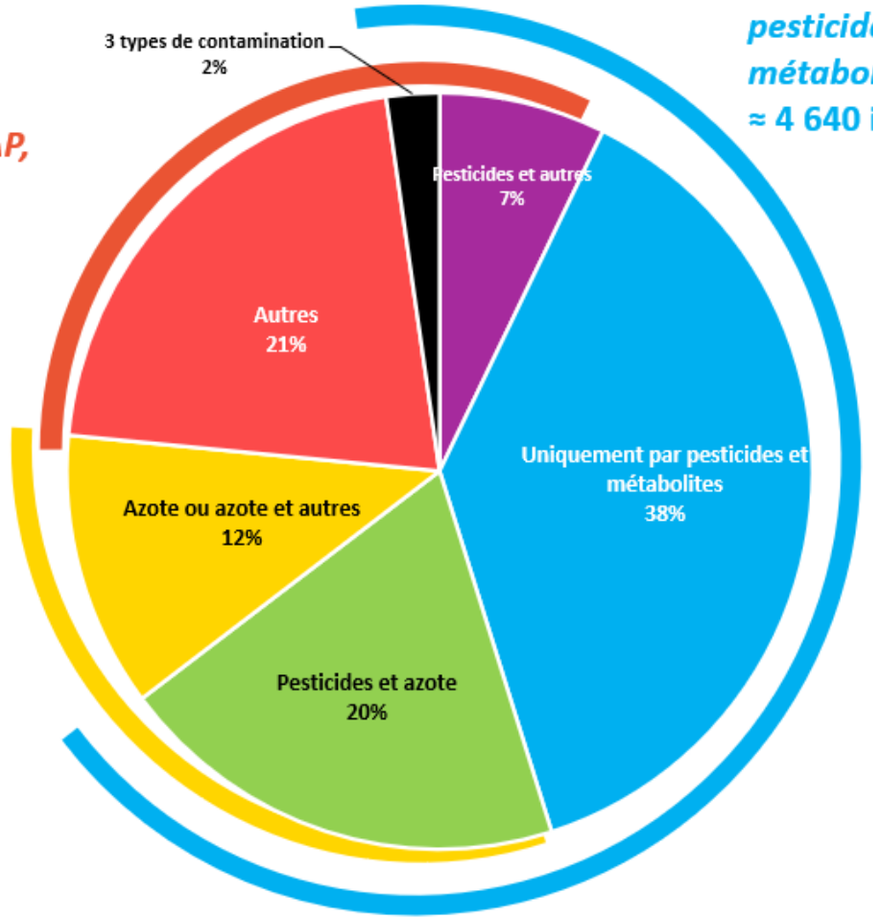
Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Etat des lieux – cause des dépassements

*≈ **6 923** installations dépassant le seuil de 80% des normes de qualité "eaux distribuées" par source de pollution*

31% à cause d'un autre paramètre (chrome, HAP, arsenic, brome…)
≈ 2 161 installations

34 % à cause de nitrates
≈ 2 331 installations



67% à cause d'un pesticides ou un de ses métabolites
≈ 4 640 installations

Pour 23 % de ces installations, au moins un dépassement est liée à un pesticide toujours utilisé*

Pour 1,8 % **de ces installations, au moins un** dépassement est liée à un PFAS

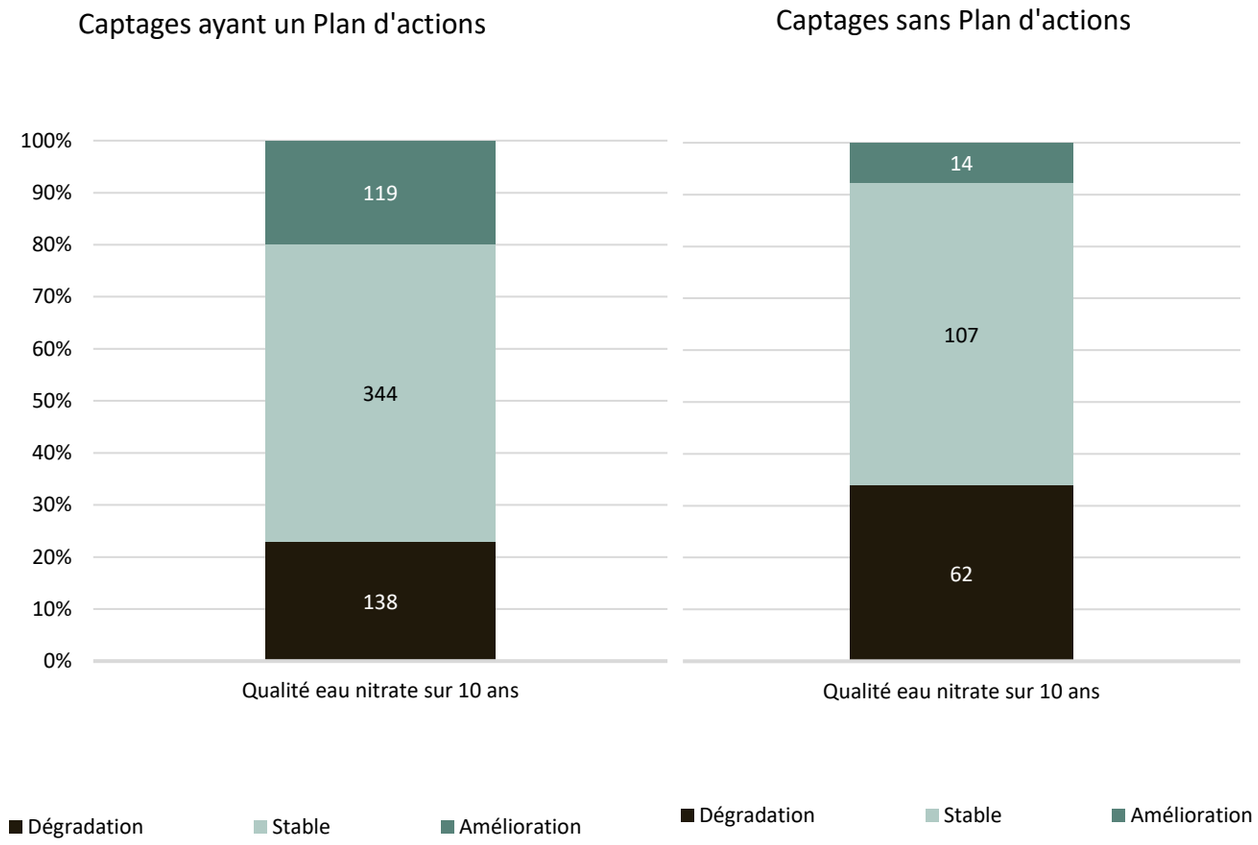
* le paramètre « somme des pesticides », principale cause de dépassement est exclu de ce pourcentage

Une politique sur les captages qui n'a pas atteint ses objectifs

- 1150 captages prioritaires identifiés depuis 2009 + 2013
- 61% avec un plan d'actions et 15% avec une ZSCE, 2% (22) en phase d'obligations
- 75% de la population alimentée avec une eau conforme toute l'année vs 94% en 2020
- Contentieux européen sur les nitrates et précontentieux sur les pesticides
- Fermeture de 14 640 captages pour l'adduction en eau potable entre 1980 et 2025
  - La première cause d'abandon (31,9 % des situations).sur cette période incombe à la dégradation de la qualité de la ressource en eau (pesticides et nitrates, microbiologie, turbidité …)

Mais des plans d'action nécessaires

Une action positive et des exemples encourageants à généraliser



Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Laurent TELLECHEA

Adjoint de la Sous-Direction EAURE
Ministère de la Transition Ecologique



Guillaume JUAN

Responsable du Centre de ressources captages
OFB



Géraldine ROLLIN

Directrice d'investissement Eau & Assainissement
Banque des Territoires

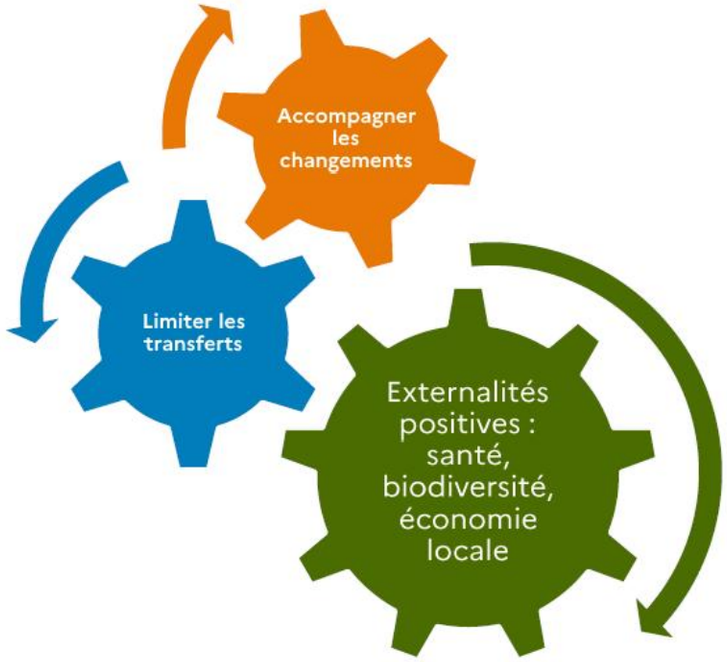


BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB

Comment agir ?





Besoin de professionnel(le)s qualifié(e)s et expérimenté(e)s dédié(e)s à l'animation de la démarche + animation agricole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB

Professionnel(le)s intervenant dans les démarches territoriales associées aux AAC

1 200 professionnel(le)s exerçant des missions liées à la qualité de l'eau et la transition agroécologique (en dehors des bureaux d'études, instituts de recherche et services)



dont ~ **650** animateur(trice)s de démarches territoriales de protection de la qualité de l'eau dans les AAC

+ 100 depuis novembre 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

centre de ressources Captages

OFB

Un dispositif national pour le développement des compétences

Dédié aux **animateur·rices** des démarches territoriales pour la qualité de l'eau

Animation de réseau

Grands prix « préservation des captages d'eau potable », rencontres nationales, animation des « têtes de réseaux »

Accompagnement technique

Journées d'échanges techniques, formations

Suivez-nous !

Production et mise à disposition de ressources

Webinaires, guides méthodo, fiches REX, lettres d'information



Guillaume JUAN



Laura PEIGANU

captages@ofb.gouv.fr

Des rencontres du réseau sous des formats différents

- 1 fois par an à Paris

- Formats :
  - > à distance ou en présentiel
  - > interventions en plénière et échanges en petits groupes

100 participants en moyenne



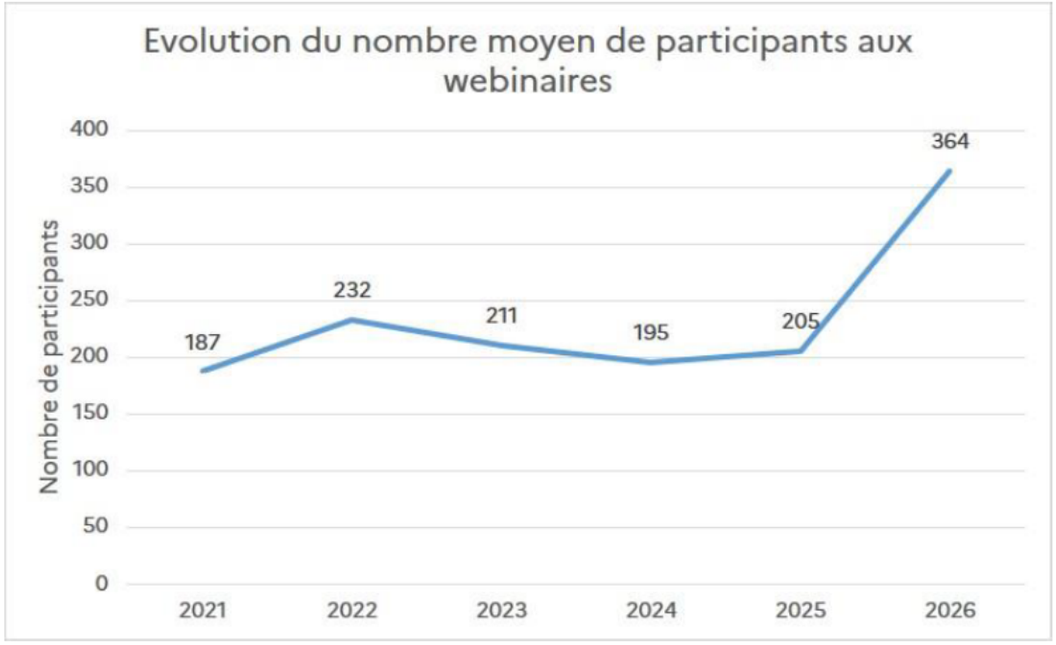




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB

Des webinaires fréquents et très suivis



35 webinaires depuis 2021

Taux de satisfaction des participants ayant répondu au questionnaire

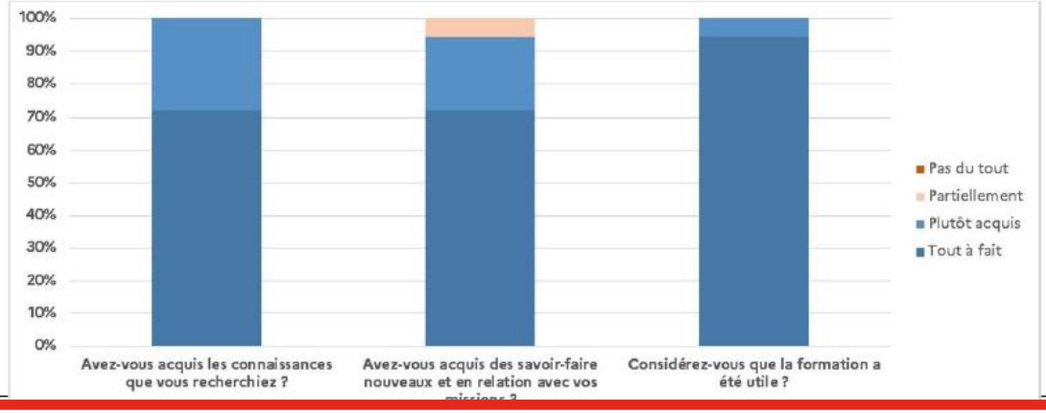
★★★★☆ 3,9

Une formation expérientielle pour accompagner les changements au catalogue de l'OFB



60 animateur·rices formés depuis 2023 suite à une **journée d'échanges techniques**

100 % d'utilité !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB

Des REX sous différents formats



Journées d'échanges techniques (**4** replays) :

- Format plateau TV (2022)
- Tables rondes et ateliers (pendant les Jet 2023, 2024, 2026)

Webinaires (**7** replays)



Grands prix « préservation des captages d'eau potable » (éditions 2021 et 2024) : **8** vidéos courtes destinées aux élus

12 fiches retours d'expériences détaillés destinées aux animateur·rices

Un réseau informé



Lettre d'infos (3 par an)

Flashs infos des calendriers des formations courtes (2 par an)

Transformer les pratiques agricoles et bâtir les filières de demain

03

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Bérengère THILL

Chargée de mission eau
ECLA Lons Agglomération



Régis THOMAZO

Directeur
Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust



Jean-Michel CHOQUET

Vice-Président
Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust



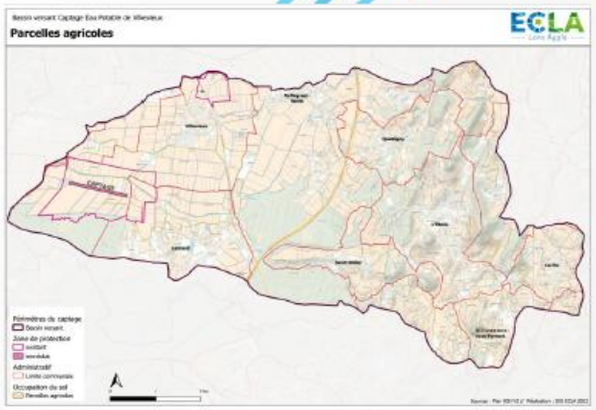
Lucretia LETOURNEUR

Chargée de projet Communauté Eau
Banque des Territoires



BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

UN CAPTAGE STRATÉGIQUE A PROTÉGER



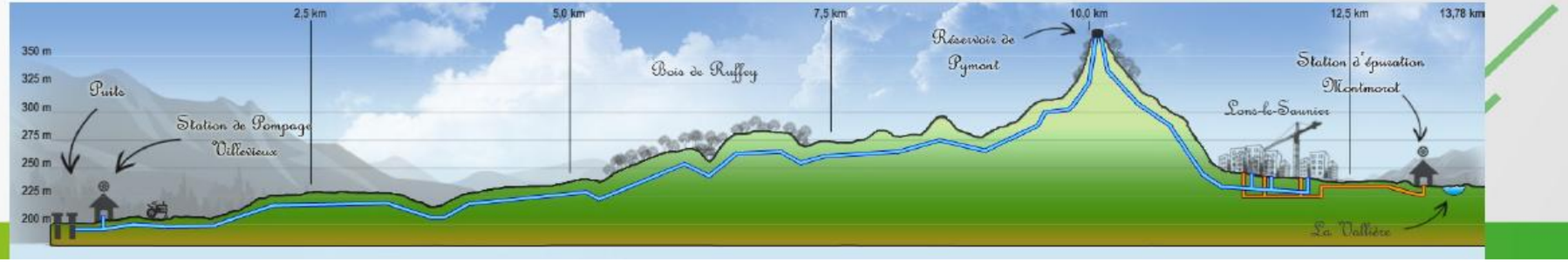
Un captage **prioritaire** et **stratégique** : en moyenne 67 % de l'alimentation en eau potable pour 28 000 habitants

=> 85 % en 2026

Des pressions agricoles persistantes : **nitrates, pesticides** et nouveaux **métabolites**

Une nécessité : faire évoluer durablement les systèmes agricoles pour protéger la ressource à la source.

La protection de l'eau nécessite de faire évoluer les pratiques, mais aussi les systèmes de production agricoles.



ECLA Lons Agglo

MOBILISER TOUS LES OUTILS ET LES LEVIERS DISPONIBLE



ECLA Lons Agglo

MOBILISER TOUS LES OUTILS ET LES LEVIERS DISPONIBLE

Protéger la ressource en eau
Nitrates • Pesticides • Métabolites

↓

Mobiliser tous les leviers d'action
DUP • Accompagnement technique • Animation • PSE/SPE • Foncier

↓

Faire évoluer les systèmes agricoles
AB • Prairies • Réduction des phytos • Bas niveau d'intrants

↓

Sécuriser les débouchés et la valorisation économique
Filières • Collecte • Transformation • Contractualisation • Marchés

↓

Pérenniser les changements de pratiques agricoles

Des systèmes économiquement viables et une protection durable de l'eau

Protéger durablement la ressource en eau, ce n'est pas seulement accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques.

C'est aussi construire les conditions économiques qui leur permettront de les maintenir dans le temps.

ECLA Lons Agglo

UN HISTORIQUE FORT

1992
Conventions agricoles : 20 ans – 12 exploitations – 220 ha protégés
(pas de maïs, développement des prairies et des bandes enherbées)

↓

2000
Blé tendre bio : pain BIO pour la cuisine centrale
(GIE farine bio comtoise, meunier, boulanger)

↓

2005
Filière bovine : éleveurs laitiers = réforme vaches montbéliarde
(achat sur pied par Cuisine Centrale)

↓

2010
Maraîchage AB : création d'une légumerie à la cuisine centrale

↓

2023
Chanvre • Luzerne • Blé dur

↓

2026
Premières pâtes bio et locales

+ Émergence d'un PAT (2020-2021)

+ Création d'une SCIC (2021)

LA FILIÈRE SCHÉMATIQUEMENT

ECLA Lons Agglo







La SCIC commercialise la farine vers la restau co







Étape 1 : livraison vers le moulin

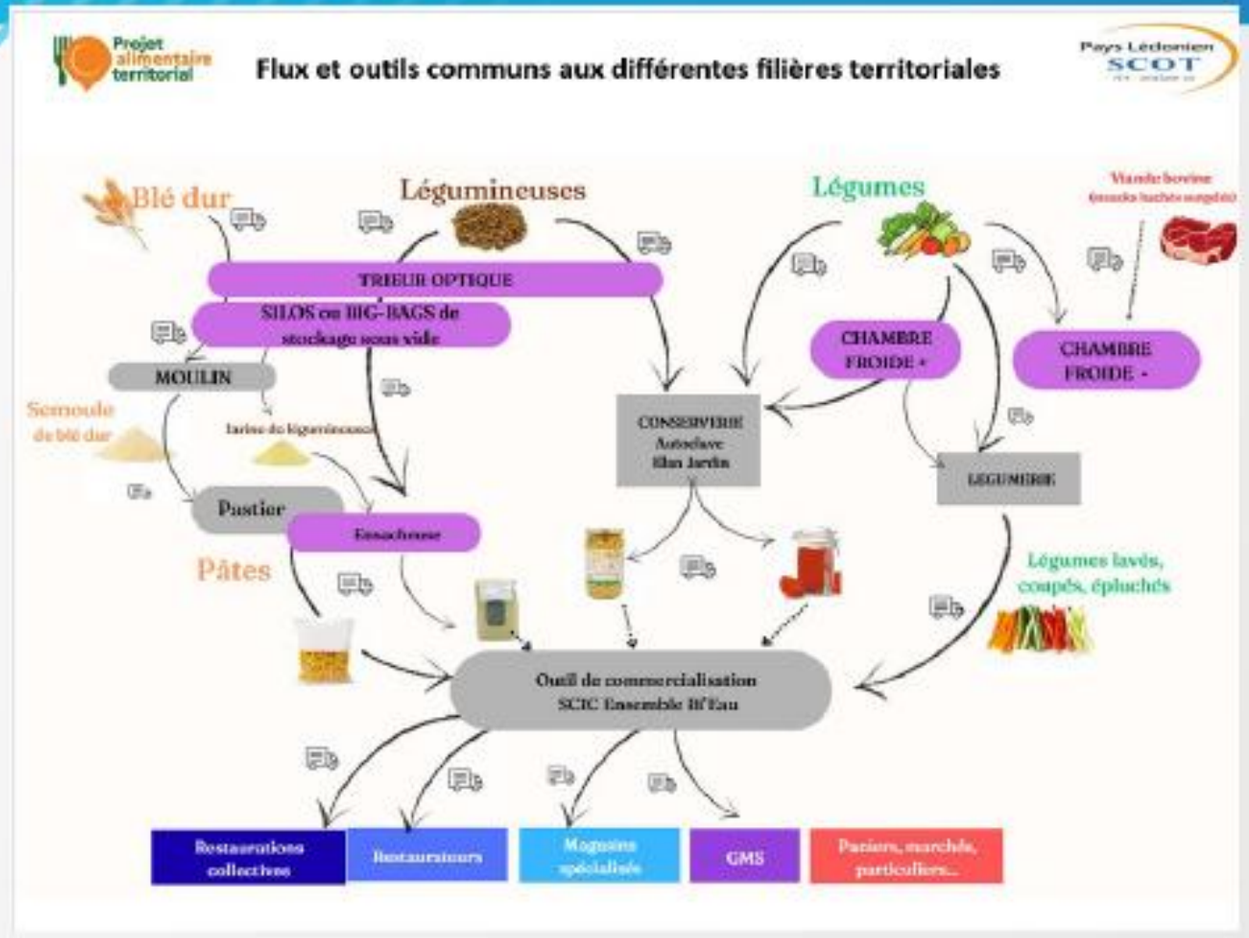
Étape 3 : le moulin produit du son, de la farine et de la semoule

Étape 4 : la semoule est livrée au pastier qui en devient propriétaire

Étape 5 : le pastier vend les pâtes à la cantine municipale (conso annuelle 30T)

Étape 2 : rupture de propriété – la production est achetée par la SCIC Ensemble Bi'Eau

DES FILIÈRES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU



Développer une filière nous confronte toujours aux mêmes enjeux :

COLLECTE • STOCKAGE • TRANSFORMATION • LOGISTIQUE • VOLUMES • CONTRACTUALISATION • DÉBOUCHÉS

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Bérengère THILL

Chargée de mission eau
ECLA Lons Agglomération



Régis THOMAZO

Directeur
Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust



Jean-Michel CHOQUET

Vice-Président
Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust



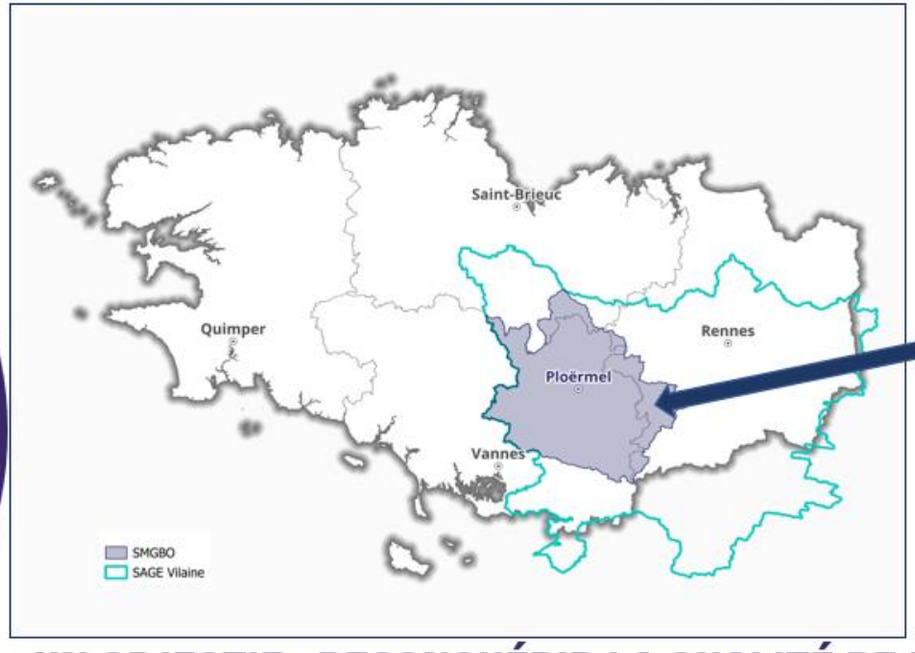
Lucretia LETOURNEUR

Chargée de projet Communauté Eau
Banque des Territoires



BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

LE TERRITOIRE DU SMGBO



7 BASSINS VERSANTS
SURFACE TOTALE : 285 000 HA
4 650 KM DE COURS D'EAU
11 EPCI
126 COMMUNES
169 000 HABITANTS
2 695 AGRICULTEURS
26 CAPTAGES DONT 4 « PRIORITAIRES »

UN OBJECTIF : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU, LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

AU SERVICE DE LA RESSOURCE EN EAU… DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR LE TERRITOIRE 2025-2027



Actions agricoles

Le SMGBO coordonne et anime le volet agricole, avec 6 maitrises d'ouvrage associées :

Programme d'actions fondé sur le volontariat

Nitrates

INDIVIDUEL

- Diagnostic du système d'exploitation
- Accompagnement Rotation, système herbager, désherbage mécanique...
- Diagnostic Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Pesticides

COLLECTIF

- Réunion, plateforme, démonstration Thématiques variées Agriculteurs, Jeunes Agriculteurs, scolaires, ETA/CUMA, prescripteurs
- Animation groupe échange

Erosion-phosphore

CAPTAGES

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE CAPTAGE/AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (PPC/AAC)

- En lien avec les PRPDE : Animations spécifiques individuel et collective Rotation, fertilisation, désherbage mécanique

Hydrologie

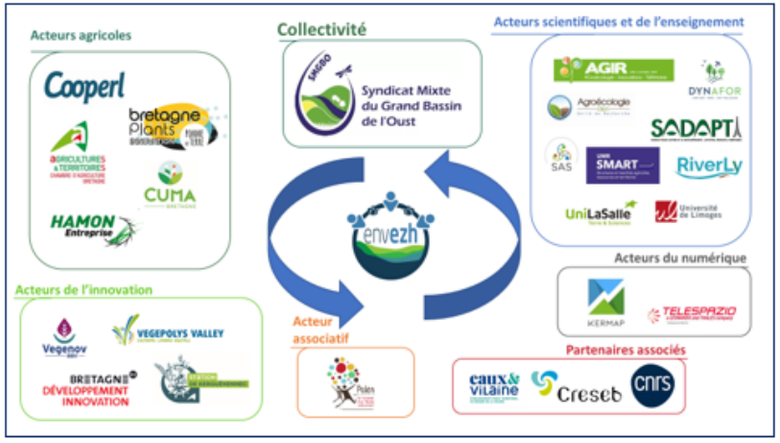
LE PROJET ENVEZH

UNE AMBITION : UNE RÉDUCTION MASSIVE DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE EN AGRICULTURE ET UN DÉPLOIEMENT ACCÉLÉRÉ DE L'AGROÉCOLOGIE

UN TERRITOIRE EN CENTRE BRETAGNE



UNE COOPÉRATION MULTI-ACTEURS



UNE SYNERGIE ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES

ENVEZH :

- MASSIFICATION ET CONCENTRATION D'INNOVATIONS « FILIÈRES » VISANT À RÉDUIRE LES USAGES DE PPS

SOIT 18 M€ SUR 2025-2030

ACCORD DE TERRITOIRE 2025-2030 :

- ACTIONS AGRICOLES LOCALISÉES SUR DES ZONES PRIORITAIRES
- TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES
- ACTIONS COLLECTIVITÉS
- EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- BOCAGE

SOIT 12 M€ SUR 2025-2027

👉 **DES OBJECTIFS :** EAU PROPRE, SANTÉ ÉCOSYSTÈMES/HABITANTS, AGRICULTURE PERFORMANTE, MODÈLE RÉPLICABLE

SMGBO Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

04

Le foncier, levier de long terme pour protéger les captages

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Magali KRAEMER

Responsable préservation et gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle



Anne HUGUES

Responsable des fermes
Terres de liens



Florentin FESNIN

Consultant senior Transition Ecologique
SCET



SDEA Alsace Moselle

Du petit au grand cycle de l'eau pour répondre à l'évolution des besoins et des enjeux des territoires d'Alsace-Moselle

744 communes

1 080 000 habitants

Petit cycle de l'eau

Eau potable

depuis 1939

456 communes membres

- la production
- le transport
- la distribution d'eau potable

Assainissement

depuis 1958

546 communes membres

- la collecte
- le transport
- le traitement des eaux usées et pluviales
- l'assainissement non collectif (ANC)

Grand cycle de l'eau

depuis 2015

691 communes membres

- la gestion des milieux aquatiques
- la prévention des inondations
- la lutte contre l'érosion des sols
- l'animation-concertation sur les bassins versants

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

depuis 2024

28 communes membres

- La collecte des eaux pluviales urbaines
- La gestion des ouvrages de rétention-infiltration des eaux pluviales
- L'animation/promotion des solutions durables en eaux pluviales

240 réservoirs

120 stations d'épuration

11 500 km de réseaux d'eau et d'assainissement

6 500 km de cours d'eau













Budget global 2025 de 300 M€ - 800 salariés - 110 métiers



Missions Eau SDEA

SDEA

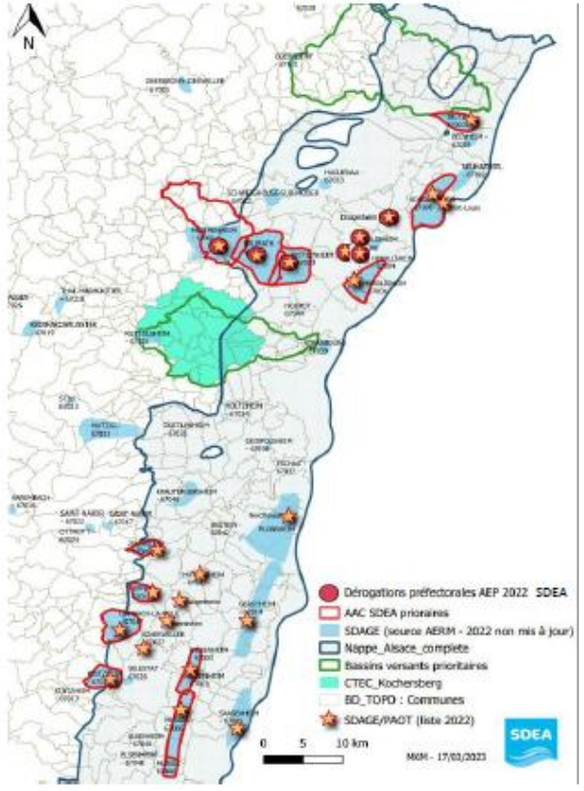
20 zones de captages et 2 BV de cours d'eau prioritaires : **problématique produits phytosanitaires/nitrates.** Dont certains sont aussi concernés par **des enjeux EROSION/Coulées d'eau boueuses**

1 binôme ELU / référent Mission eau

Début des actions en 2002 : aujourd'hui →
5 Missions EAU
2 missions FONCIER + AIDES FINANCIERES
Grâce à l'accompagnement de l'AERM

Objectifs: **concilier agriculture viable et préservation durable des ressources en eau**

Actions :
- **Elaboration et Pilotage des plans d'action territoriaux** de préservation des ressources,
- **Coordination** des acteurs locaux et **déploiement de projets cohérents avec les politiques locales**



Stratégie SDEA
Pour préserver les ressources en eau

SDEA





Déterminer les origines des pollutions pour **accompagner et cibler aux mieux les actions** (Suivi qualité, étude hydrogéologique, diagnostic Erosion sur les bassins versants)





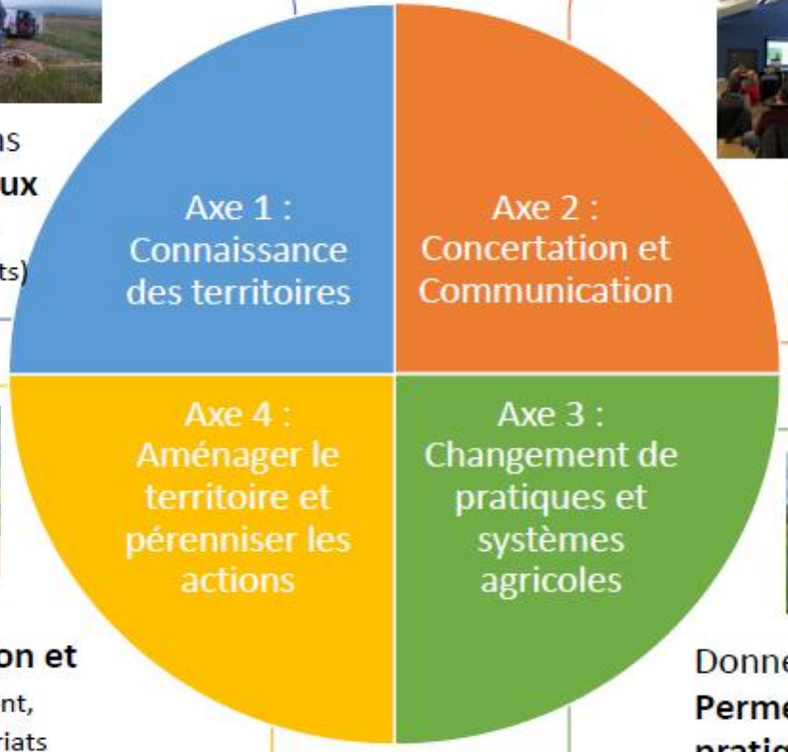
Dialoguer et communiquer pour informer, trouver un consensus et bâtir des **plans d'actions concertés et partagés** (réunions, animations locales, édition de revues)




Développer des outils fonciers et financiers pour **engager une transition et pérenniser les actions** (conventionnement, boites à outils adaptables aux projets, partenariats avec acteurs du foncier agricole ...)




Donner les clés pratiques et techniques pour **Permettre aux exploitants d'adapter leurs pratiques et les assolements culturaux** (journées technique, partenariats avec les filières amont/aval ...)



DETAILS DES ACTIONS ET RESULTATS OBTENUS

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

SDEA

> La boîte à outils fonciers





Réorganiser le parcellaire : diagnostics foncier SAFER et AFAF (Aménagements fonciers agricoles et forestiers) …

ALSACE Collectivité européenne

30 ha acquis pour préserver les milieux

Pérenniser via des ORE - Obligations Réelles Environnementales

4 ORE signées



Acquérir et contractualiser des BRCE (baux ruraux à clauses environnementales) : Vigifoncier, préemption SAFER, candidature SDEA

1,5 ha en BRCE en 2023

safer

Pérenniser les actions

Accompagner **les Communes** dans la mise en œuvre des outils fonciers : Droit de préemption Urbain, renouvellement bail/BRCE, biens sans maîtres …



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Surveillance des ventes (1)

SDEA

Vigifoncier Grand Est — Veille foncière

safer Grand Est



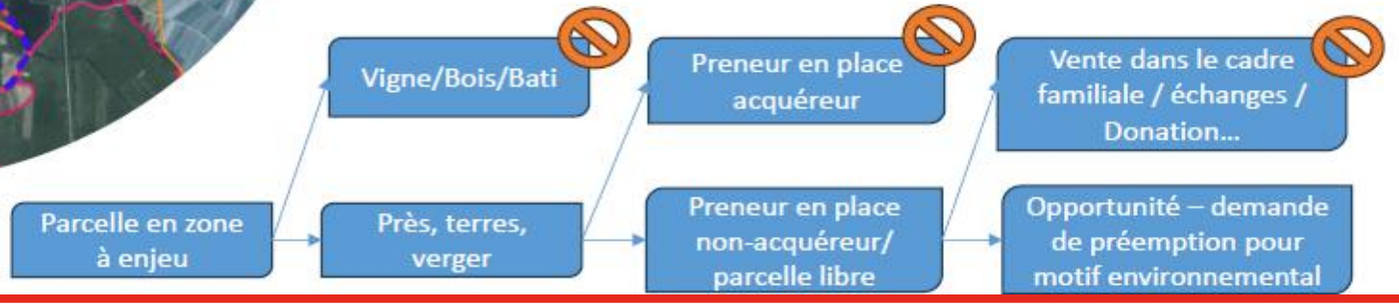
Veille Vigifoncier (2025)

De 149 communes suivies à 129:

- 62 communes en captage
- 23 communes du BV Souffel
- 44 communes BV Seltzbach (juillet-décembre)
- EP 9 300€ + 10 050€ financés à 80%par l'AERM

764 ha vendus en 2025 *sur les communes suivies*

- 454 ha en zone à enjeu
  - 207 ha en près, terres, verger
    - 62% preneur en place acquéreur , 21% exploitant non-acquéreur, 8% libre, 6% dossiers échanges/familial
    - 4ha – libre en zone à enjeu



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Surveillance des ventes (2)

SDEA

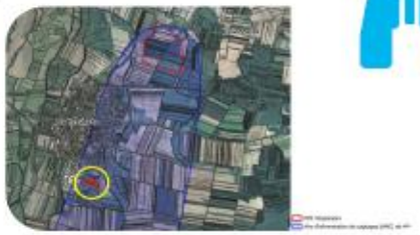
Veille Vigifoncier

safer Grand Est

Focus sur quelques opportunités:

Muttersholtz – suite préemption sollicitée en 2024 – acquisition par la commune en 2025
37 ares en bordure de zone agricole

Hunspach – préemption sollicitée en 2025 – acquisition par la commune en 2026
61a27ca
Appel à candidature en mars 2026



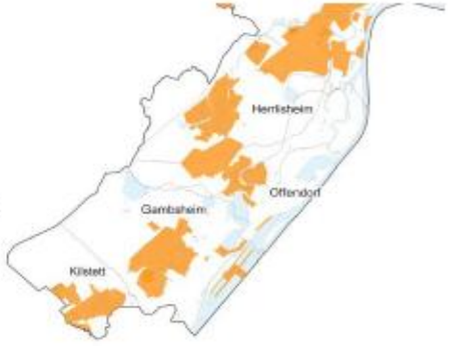
Droit de préemption urbain- DPU

Focus sur quelques opportunités:

Kintzheim – vente d'une parcelle agricole – 1ha
Mise en place d'une ORE – cultures BNI

Offendorf – acquisition systématique en PPR – à ce jour pas de mise en place de BRCE

Mommenheim ou Herrlisheim – échange et amiable sur les parcelles en vente



Appel à candidature de la SAFER

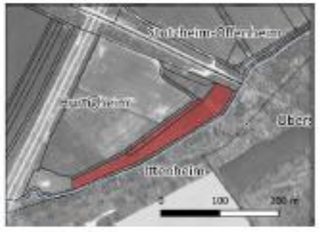
Focus sur quelques opportunités

Gerstheim : Eau potable
- 24a30ca en PPR/PPE
- Maintien de prairie et exploitant en place via BRCE
- Validation SDEA Juin 26
- 1400€+420€ frais



Hoffen : GEMA
- 6a95ca et 7a79ca
- 2 acquisitions en bord de cours d'eau
- Validations SDEA en février 2026
- 1400€ dont frais

Hurtigheim : GEMA
- 80a68
- Désistement au profit du FARB



Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

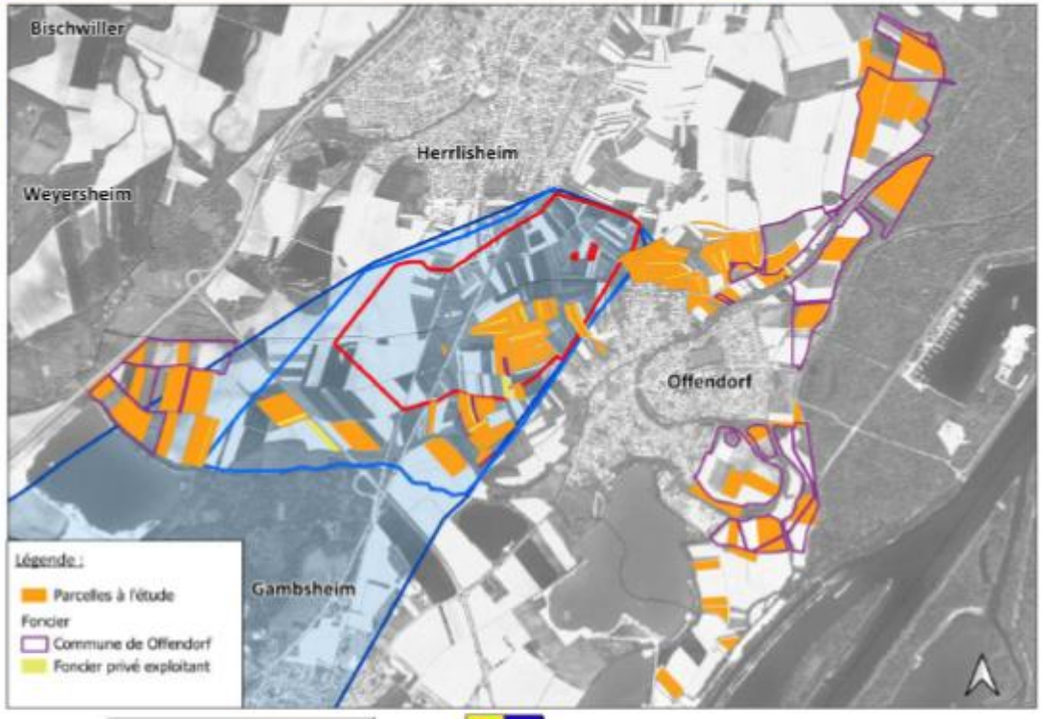
Diagnostic foncier (SAFER)

SDEA

Diagnostic Foncier de Herrlisheim

- Réalisation du diagnostic foncier 2022-2023 – finalisation en 2024
- Elaboration et mise en place d'un plan d'action foncier
- 2025-2026 : Poursuite d'une opportunité foncière sur du foncier communal

Coût = 32 000 euros HT (80% aides AERM) : 23 agris, 46 propriétaires, réunions et rapport)



- ✓ 2025 – Cession d'une exploitation agricole hors cadre familiale sur le ban de Offendorf – exploitant 50ha de foncier communal hors du PPR de Offendorf
- ✓ **Objectif : déplacer 16ha de foncier communal en zone de captage et sortir le foncier privé puis mise en place d'un BRCE**
  - ✓ Rotation 100% BNI et interdiction des pesticides à risques de la liste SENS
- ✓ Accord de méthode avec les exploitants
- ✓ 2026 – rencontre de tous les propriétaires privés

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Aménagement Foncier Agricole Forestier

SDEA

AFAFE de Mommenheim, Wittersheim et Schwindratzheim

- **12,95ha** en cours d'acquisition pour 2026
  - Ouvrages mixtes : 3ha84
  - Renaturation du Minversheimerbach et du Rissbach : 3ha51
  - Erosion – AHD : 1ha76
  - Ouvrage de rétention : 3ha84
  - Bandes enherbées : 0ha41

- Prise de possession temporaire fin 2022
- Clôture de l'AFAFE le 10 octobre 2024
- Suite :
  - **AF propriétaires**
  - **Demande d'aide AERM**
  - **Validation élus**
  - Rédaction de l'acte en cours
  - Travaux



Coût = 242 000 euros (valeur vénale + éviction agricole) – 80% aide AERM

ALSACE Collectivité européenne

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Obligations Réelles Environnementales (1)

SDEA

Les ORE : Contrat de droit privé issu de la loi biodiversité

Critères		Nombre de points
Contraintes	Contraintes modérées (agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact, agroforesterie, couverture maximale des sols)	30
	Contraintes fortes (comme la haie, la prairie ou le cumul de plusieurs niveaux de contraintes)	60
Localisation de la parcelle	Favorable = parcelle en Aire d'Alimentation de Captage / parcelle contributives à la pollution par ruissellement / parcelle provoquant des coulées d'eau boueuses	30
	Très favorable = parcelles en Périmètre de Protection Rapprochée / zones d'infiltration préférentielle / lit majeur de cours d'eau	60

Corrélation du nombre de points à la valeur vénale :

Nombre de points obtenus au total	% de la valeur vénale versé en une fois à la signature du contrat				
	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans
60	24 %	40,5 %	60 %	82,5 %	108 %
90	26 %	43,5 %	64 %	87,5 %	114 %
120	28 %	46,5 %	68 %	92,5 %	120 %

ORE propriétaire/exploitant

- Durée de 20 à 60 ans
- Paiement selon les prescriptions et la contributivité de la parcelle
- Paiement au titre de la propriété
- VV : valeur du marché

Intégration VERGER SANS VOCATION ECONOMIQUE

- Propriétaire non exploitant, profession non agricole
- Parcelle de verger enherbée

➢ Contractualisation d'une ORE **sans compensation financière** avec un **propriétaire non exploitant agricole** sur un terrain non exploité de manière professionnelle

Intégration FONDATION OU ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

- Propriétaire = fondation ou association reconnue d'utilité publique

➢ Contractualisation d'une ORE avec **l'association / la fondation, sans compensation financière**

CONTRE PARTIE : plantation d'arbre, haie, création de mare par le SDEA

Evolution du dispositif en CP du 28/11/2024:
- Avec des particuliers non-exploitants agricoles - vergers
- Avec des associations/fondations d'utilité publique

Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Obligations Réelles Environnementales (2)

SDEA

Mussig

PEPINIERE DU HANFGRANVA

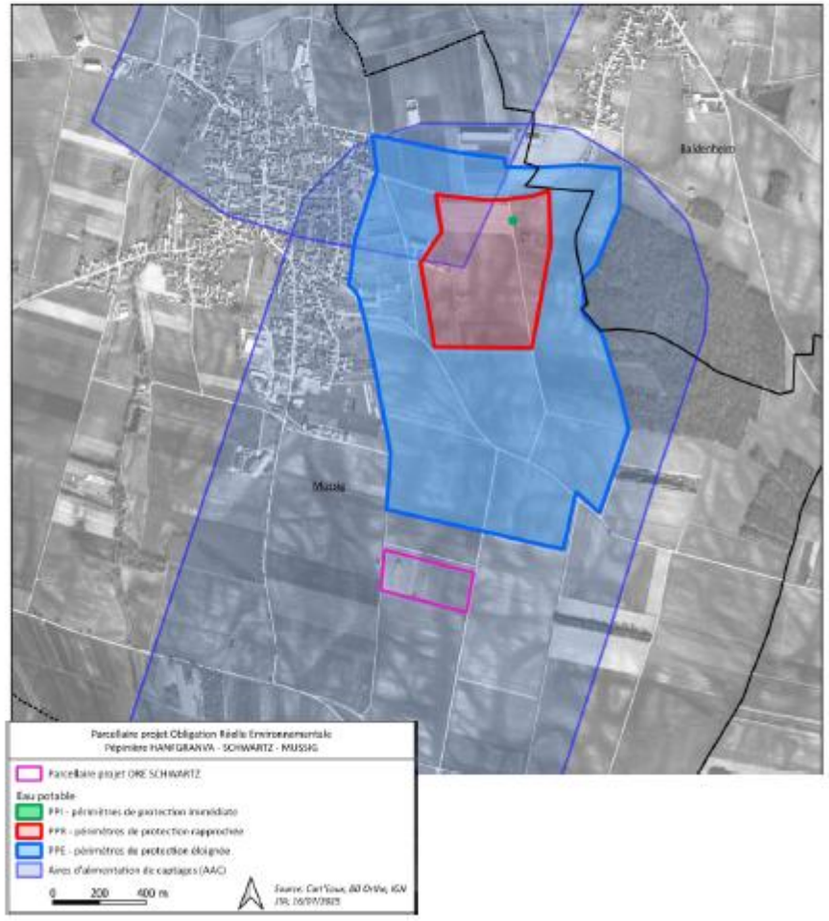
Eléments de contexte:

- Création de l'entreprise en 2021 « Pépinière du Hanfgranva »
- Pépinière certifiée Végétal Local + terres agricoles en agriculture biologique
- En 2024, reprise en exploitation de 5ha dans l'AAC de Mussig et conversion en bio (1ha en cours de reprise – novembre 2026)
- Plantation de haie / agroforesterie
- Production de leurs graines d'engrais vert
- Projet de production d'arbre « Baliveau » (arbre de plus grande taille)

Proposition d'une ORE pour le maintien des parcelles en bio, des haies et des alignements d'arbres situés dans **l'AAC de Mussig, captage prioritaire sur 4ha94**

Localisation	Clauses	Contraintes	Total pts
Favorable Aire d'alimentation de captage 30 pts	Maintien de haie, arbre et agriculture biologique	Fortes 60 pts	90

Simulation (Lot 1 - parcelles AB+Agroforesterie)					
Durée	%VV	Surface (ares)	Montant tota	AERM (80%)	SDEA (20%)
20 ans	26%	494,8	**9 005 €**	7 204 €	1 801 €
30 ans	44%		**15 067 €**	12 053 €	3 013 €
40 ans	64%		**22 167 €**	17 734 €	4 433 €
50 ans	88%		**30 307 €**	24 245 €	6 061 €
60 ans	114%		**39 485 €**	31 588 €	7 897 €

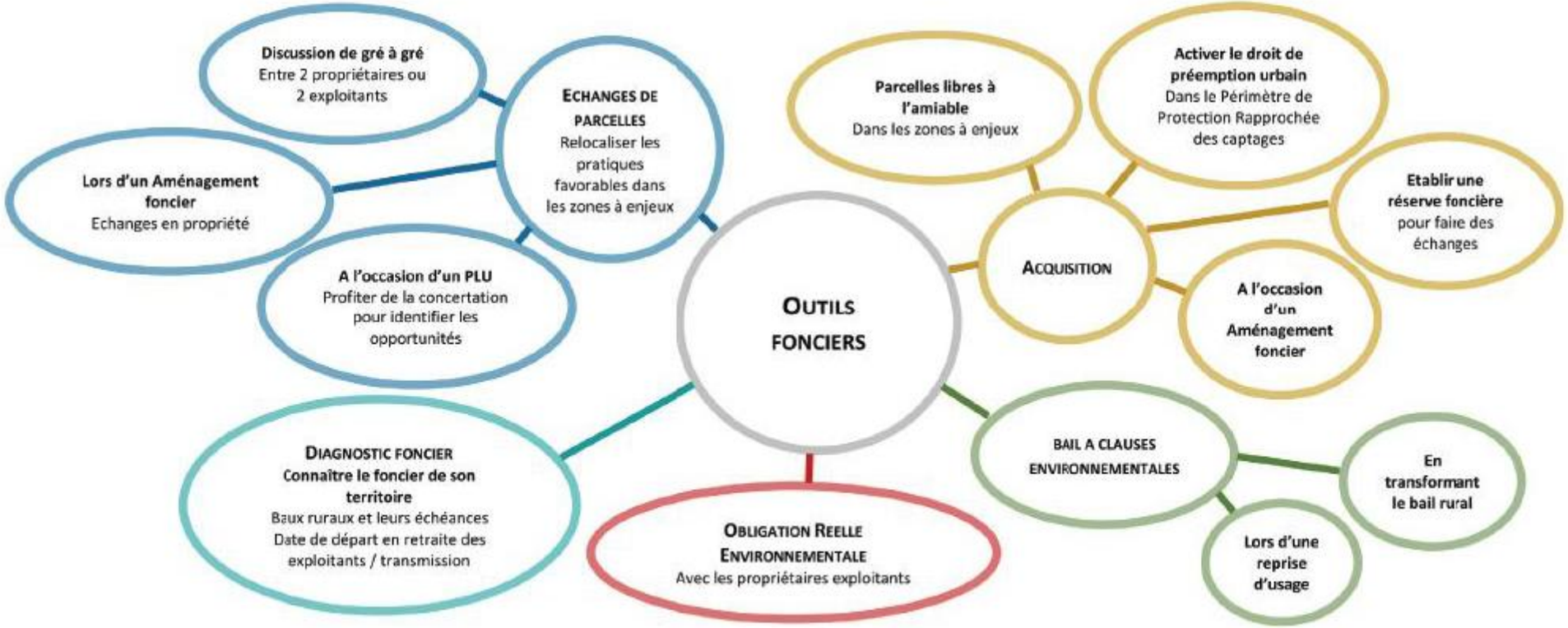


Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Foncier communal - accompagnement

SDEA

Connaître le foncier de sa commune : Connaître la surface, la forme d'exploitation et les volontés des exploitants → anticiper et accompagner la transmission



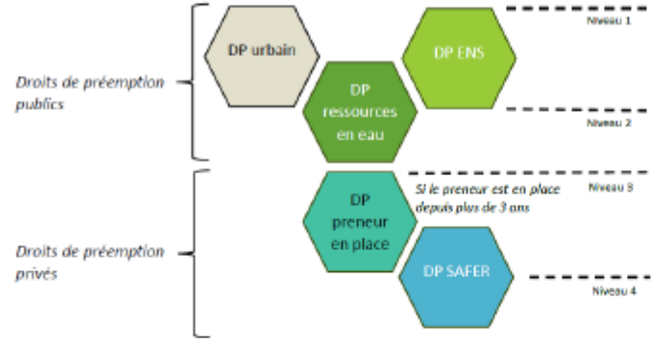
Axe 4 – Aménager les territoires pour pérenniser les actions

Foncier communal - accompagnement

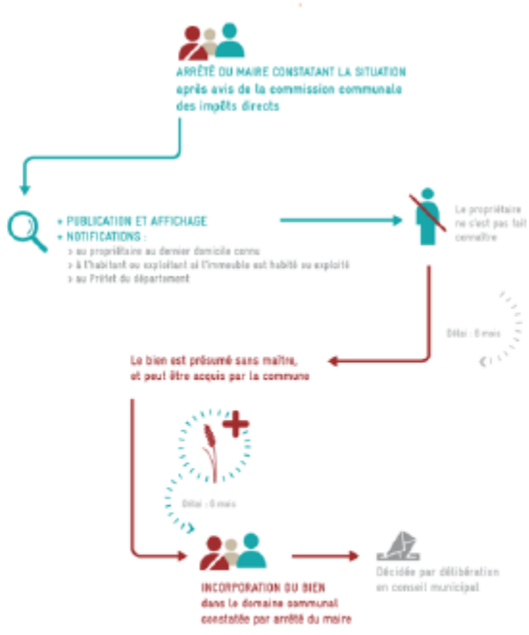
Objectif : donner les informations, accompagner et donner l'opportunité de créer les conditions pour préserver les ressources en eau sur les parcelles communales ou intercommunales

Les Droits de Préemption (DP)

Hiérarchie des droits de préemption publics/privés



Les Biens sans Maîtres



Zoom

REGULARISER UN BAIL VERBAL

L'écrit est primordial pour donner au bail rural un début et une fin, anticiper les renouvellements et les échéances à respecter pour l'insertion des clauses environnementales.

Comment déterminer la date de démarrage d'un bail verbal ?

Toute contrepartie onéreuse à la mise à disposition entraîne la qualification en bail rural :

- **Paiement d'un fermage,**
- **Echanges en nature** (octroie d'une part de la production, entretien d'une autres parcelle en contrepartie, etc.).

Pour déterminer la date de démarrage du bail verbal, il faut **retrouver la date du premier versement,** qu'il soit financier ou en nature. Les règlements par chèque, virements bancaires ou postaux ne sont retenus que s'ils font référence à la nature du contrat et à l'identification des parcelles louées.

C'est au fermier d'en apporter la preuve. Toutefois, si **cette date n'est pas déterminable, il est fréquent que la date du dernier remembrement** soit prise en compte.

En général, la **date de démarrage est fixée au 11 novembre**, date officielle de démarrage de l'année culturale.

Les Baux Ruraux

-20%	-30%
- Interdiction d'usage de pesticides chimiques - Pas de contrainte de fertilisation	- Interdiction d'usage d'intrants chimiques (pesticides et engrais) - Engrais organiques autorisés
-40%	**-50%**
- Prairie permanente - Interdiction d'usage de pesticides chimiques - Pas de contrainte de fertilisation	- Prairie permanente - Interdiction d'usage d'intrants chimiques (pesticides et engrais) - Engrais organiques autorisés
-60%	**-70%**
- Cultures récoltables sans intrants (ni pesticides, ni amendements chimiques ou organiques)	- Prairie permanente ou couvert permanent sans intrants (ni pesticides, ni engrais chimiques ou organiques) + Contraintes de fauche - Cultures non récoltables sans intrants

Grille SDEA réduction fermage BRCE

L'exonération de Taxe Foncière (PFPNB) pour les Bio et ORE



magali.kraemer@sdea.fr

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Magali KRAEMER

Responsable préservation et gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle



Anne HUGUES

Responsable des fermes
Terres de liens



Florentin FESNIN

Consultant senior Transition Ecologique
SCET



Le Mouvement Terre de Liens - Objectifs

Protéger les terres agricoles sur le long terme

Préserver les ressources (eau, biodiversité, sol)

Installer des agriculteurs et agricultrices bio pour une alimentation locale

Mobiliser les citoyen.ne.s

Impliquer les élu.e.s



188
SALARIÉ·ES

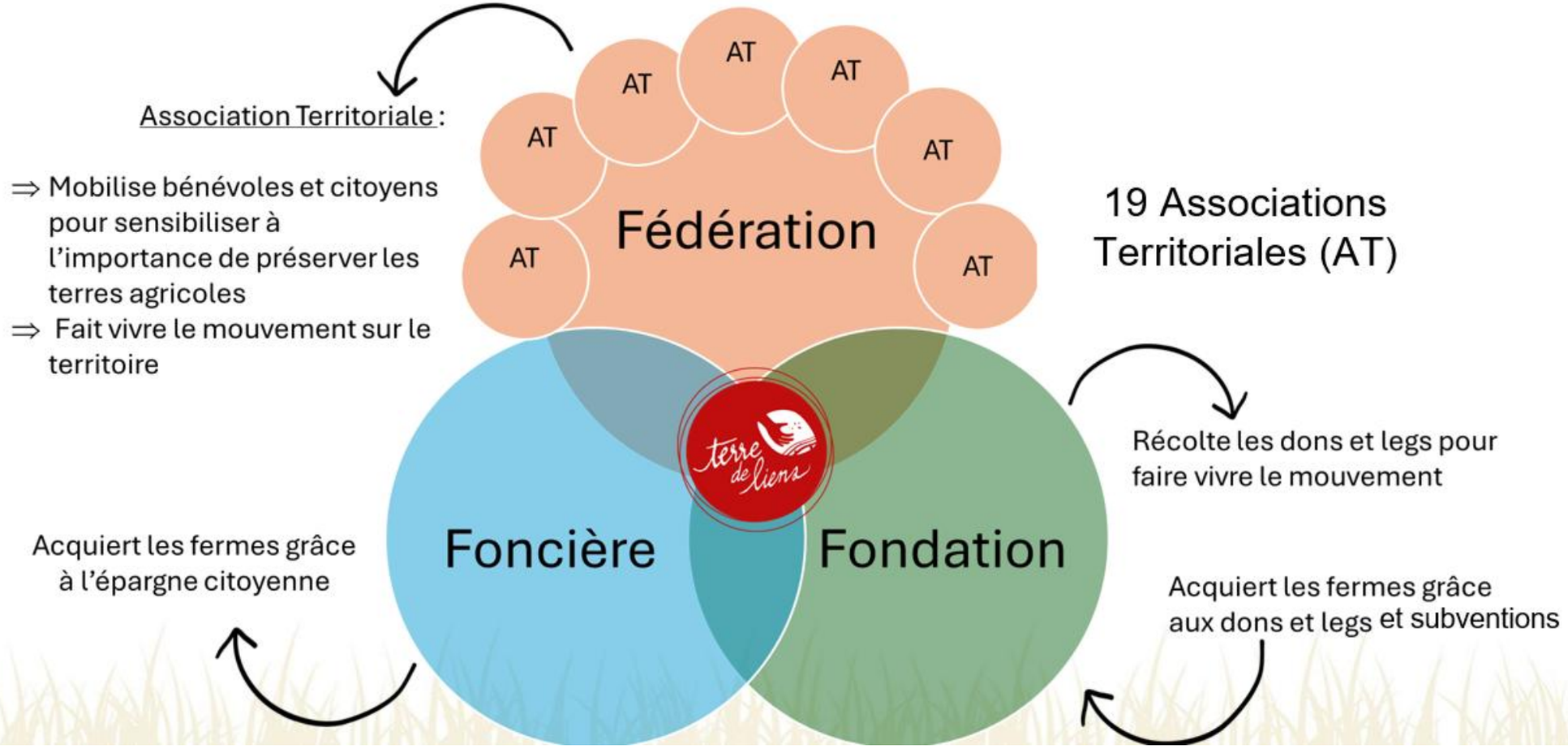
1720
BÉNÉVOLES
PARTOUT EN FRANCE

23 070
ACTIONNAIRES CITOYEN·NES

11 205
ADHÉRENT·ES

14 415
DONATRICES
ET DONATEURS

Le Mouvement Terre de Liens - Fonctionnement



La Foncière Terre de Liens

- Structure d'investissement solidaire créée en 2007
- Mission sociale : acheter des terres et du bâti agricole pour les mettre à **bail rural avec clauses environnementales**
- Deux principaux objectifs : **préserver les terres agricoles et faciliter l'installation en agriculture biologique.**

  → un des principaux outils du projet de Terre de Liens.

- **Engagement à ne pas revendre les terres et à maintenir leur vocation agricole** : une garantie pour les actionnaires que leur épargne préserve les biens acquis sur le long terme ; une sécurité pour les fermiers exploitants.

La Fondation Terre de Liens

Création en 2013, **Fondation reconnue d'utilité publique** : préservation du foncier agricole et naturel sur le très long terme.

Engagement à ne jamais revendre les terres agricoles

Acquisition de fermes par donations, legs et subventions publiques (Agences de l'eau, collectivités) pour préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité et favoriser une alimentation bio et locale.

Développement de **programmes** sur les fermes : biodiversité, énergie renouvelable, adaptation au changement climatique

Les Fermes Terre de Liens

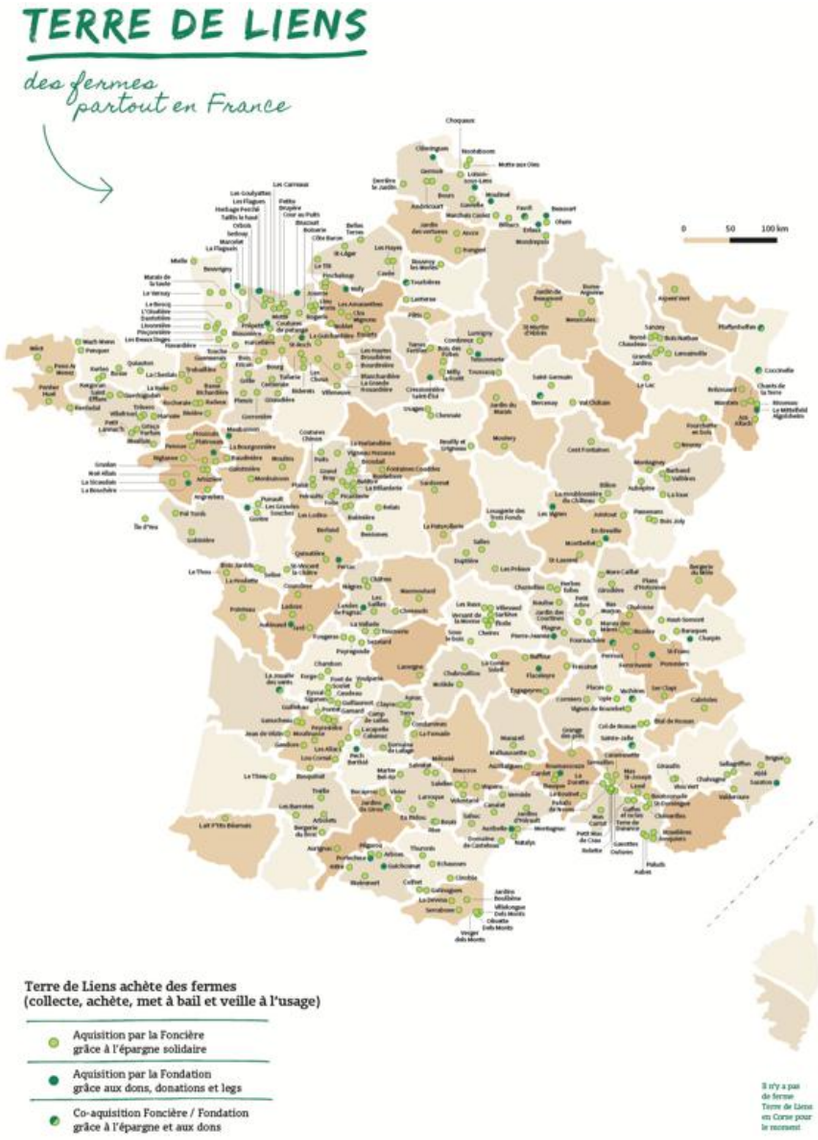
450 fermes :

- 394 Foncière
- 44 Fondation
- 12 Foncière / Fondation

14 207 hectares en AB

- 524 bâtiments, 134 logements
- 905 fermiers et fermières

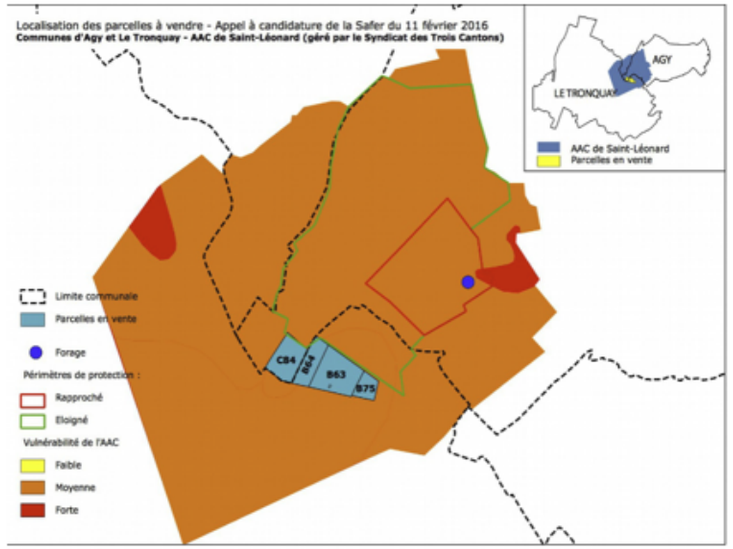
Pôle fermes : acquisition, gestion locative et patrimoniale



Acquisitions pour préserver la ressource en eau

1ere ferme achetée sur une Aire d'Alimentation de Captage en Normandie :

2013 : partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Travail avec Syndicat d'eau, Safer, Gab, Bayeux communauté
2015 : acquisition de 4,4 ha mis à bail à 1 éleveur laitier bio
2016 : acquisition de 5,7 ha mis à bail à 1 autre éleveur laitier bio



→ **3 nouvelles fermes acquises entre 2018 et 2021** grâce au financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie :

- Saint Roch à Argentan (28 ha sur le PPR)
- La Flaguais à Isigny (74 ha sur l'AAC)
- Le Nofy à Bourg-Achard (50 ha sur l'AAC)

Fiche Récolte (retour d'expérience) :
Installation en agriculture biologique sur une zone de captage d'eau potable à Agy-le Tronquay (14) - Centre de Ressources

Acquisitions pour préserver la ressource en eau

Développement des partenariats avec les Agences de l'eau :



La ferme des Samares en Lorraine, grâce au financement de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

110 ha au total, dont 60 ha situés sur l'AAC, installation en porc plein air et céréales bio

La ferme de la Lézinière dans la Vienne, grâce au financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

44 ha situés sur l'AAC, maintien d'une ferme bio en élevage ovin, maraichage et poules pondeuses



Gestion pour préserver la ressource en eau

Baux ruraux environnementaux (BRE)

Clause obligatoire : agriculture biologique (15 ° de l'article R 411-9-11-1 du Code Rural et de la pêche maritime)

Autres clauses en fonction des enjeux "eau" en présence :

- Apport raisonné de fertilisants organiques (restitution de la matière organique au sol via les résidus de culture, les cultures intercalaires…)
- Couverture permanente du sol, rotations, cultures intermédiaires
- Plantation et/ou entretien d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées…)
- Diversification des assolements (rotation 4 ans minimum, légumineuses)
- Non retournement des prairies

Etat des lieux d'entrée : inscription des enjeux, nature du sol, IAE… en annexe du bail

→ **Expertise de Terre de Liens sur les BRE : plus de 450 baux actifs**

Gestion pour préserver la ressource en eau

Obligations Réelles Environnementales (ORE)

1ère ORE signée en 2016 pour des enjeux biodiversité dans la Vienne
ORE en cours d'élaboration avec le Syndicat d'eau en Alsace pour l'enjeu préservation de la ressource eau

Outil non obligatoire si Terre de Liens propriétaire car préservation du foncier sur le très long terme, en général cahier des charges Safer 20 ans minimum et BRE 9 ans renouvelable → garanties suffisantes
Intérêt du co-contractant : collectivité publique, établissement public ou personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.
La Fondation Terre de Liens peut être co-contractante si pas propriétaire.



→ Un outil en cours d'expérimentation à Terre de Liens

Accompagnement des collectivités

Une stratégie foncière élaborée sur le territoire

Les Associations Territoriales et la Fédération Terre de Liens peuvent accompagner les collectivités à élaborer une stratégie foncière, avec les autres acteurs (Safer…)

Qu'est-ce qu'il y a dans une stratégie foncière ?



Exemple d'accompagnement par l'AT : Evreux Porte de Normandie

- Diagnostic foncier
- Réunion publique par AAC pour informer propriétaires et exploitants
- Ciblage du foncier en zone très prioritaire pour analyse du contexte à la parcelle et proposition de démarches au cas par cas.

Accompagnement des collectivités

Une veille foncière coordonnée

Opportunités d'acquisition de foncier sur zones de captages : importance de connaître le marché foncier, les transmissions d'exploitation…

Des porteurs de projet identifiés

Travail multi-partenarial sur le territoire (TDL, Safer, Chambre d'agriculture, Adear, Gab…) pour accompagner des installations en bio

Pour aller plus loin :
Séminaire Récolte #6 : « Gérer l'eau en tant que collectivité territoriale, quel levier représente le foncier agricole ? » le 17 septembre 2026 en replay ici :
https://www.youtube.com/live/GgIKgC_4zh8

Centre de ressources et Objectif Terres





Fiches Récolte, documentation et parcours collectivités : ressources.terredeliens.org

Annonces de foncier avec une alerte si la commune est située sur une AAC : objectif-terres.org

Merci pour votre attention !

Contacts

- Associations Territoriales Terre de Liens : https://terredeliens.org/national/les-associations-territoriales-terre-de-liens/

- Fondation Terre de Liens : Anne Hugues, responsable des fermes a.hugues@terredeliens.org

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Les intervenants

Magali KRAEMER

Responsable préservation et gestion des ressources
SDEA Alsace Moselle



Anne HUGUES

Responsable des fermes
Terres de liens



Florentin FESNIN

Consultant senior Transition Ecologique
SCET



05

Conclusion

Hub des Territoires
L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires

Solène LE FUR

Directrice du programme
Aquagir
Banque des Territoires



BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr